

**Je propose
donc j'agis !**



Maintien de 2 Comités Sociaux d'Administration Ministériel Aux ministères sociaux !

A l'issue de la tenue d'un groupe de travail qui réunissait l'ensemble des organisations syndicales, **Madame VAUTRIN** a, dans un courrier daté du 13 juin 2025, indiqué qu'elle souhaitait « *maintenir le principe d'un comité social d'administration ministériel [CSAM] et d'une formation spécialisée pour chacun des deux secteurs actuels* », Travail-Emploi et Santé-Solidarité, de son département ministériel.

La Fédération UNSA Santé-Cohésion sociale se félicite de cette sage décision pour laquelle elle se bat ardemment depuis plusieurs mois, combat dont elle vous a régulièrement rendu compte depuis février (le 6 février exactement) au moyen d'un feuillet à épisodes intitulé « Le Ministère de la Santé est-il condamné à disparaître ? »

Elle se réjouit également de ce que l'ensemble des organisations syndicales des deux secteurs aient, à l'occasion d'une première réunion de travail portant sur la cartographie électorale tenue le 22 mai dernier, exprimé **à l'unanimité** leur souhait du maintien des deux CSAM actuels.

Cela ne fait que matérialiser l'intime conviction sur laquelle la Fédération UNSA Santé-Cohésion Sociale se basait ; à savoir que les agents sont fortement attachés à leurs ministères respectifs et qu'on ne joue pas impunément avec les identités institutionnelles et professionnelles.

Cela ne fait que confirmer, avec le recul, la pertinence du combat que nous avons mené pour défendre cette cause.

Pour vous, concrètement, cela signifie que **le dialogue social et la défense de vos intérêts continueront de se jouer au plus près de vos services et de vos pratiques professionnelles**, et non pas dans un cadre indifférencié éloigné des réalités de vos environnements professionnels.

Par les temps qui courent, c'est loin d'être négligeable !

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

Mail : syndicat-uns-a-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr

Site internet : <https://federation-uns-a-sante-cohesion-sociale.fr/>



Modalités de communication de nos messages

Vous êtes destinataire de ce message à portée syndicale conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information dans la fonction publique de l'Etat.

La liberté d'accepter ou de refuser un message électronique syndical doit pouvoir s'exercer à tout moment. En cas de refus, vous avez librement la possibilité de rendre nos messages indésirables directement depuis votre messagerie électronique.